

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

ID: 029-242900702-20200518-A_2020_05_33-AR



AVENANT N°3 A LA CONVENTION TRISANNUELLE 2017-2019 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Entre

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, représentée par Monsieur Raynald TANTER son Président, et désignée sous le terme « CCPBS », habilité par décision du Président en date du __/__ / 2020, d'une part

Εſ

L'Association MOBIL'EMPLOI, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé, 71 avenue Jacques LE VIOL 29000 QUIMPER, représentée par Monsieur François BERNARDELLI, son Président, et désignée sous le terme « MOBIL'EMPLOI », d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 2 - Montant de la subvention

Afin de permettre à MOBIL'EMPLOI de remplir ses missions mentionnées à l'article 1 de la présente convention et à condition que MOBIL'EMPLOI respecte toutes les clauses de celle-ci, la CCPBS versera, au titre de l'année civile 2020, une subvention de 3850 €.

ARTICLE 6 - Durée et entrée en vigueur de la convention

La convention trisannuelle 2017-2019 de partenariat entre la CCPBS et Mobil'Emploi est prorogée, par le présent avenant, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Fait à Pont l'Abbé Le	Fait à Pont l'Abbé, Le
Pour l'association,	Pour la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,
Le Président,	Le Président,
Monsieur François BERNARDELLI	Raynald TANTER

Vu pour être annexé à l'arrêté du 18 mai 2020,

Le Président, Raynald TANTER

Avenant à la Convention trisannuelle d'objectifs et de financement, 2017-2019, « MOBIL'EMPLOI » - page 1/1- paraphes :